

Les laboratoires partagés

Dans l'objectif de pérenniser certains partenariats public-privé et d'inciter les laboratoires de l'UCA à les structurer, la politique de l'université incite certains laboratoires à créer des « Laboratoires Communs » avec un partenaire socio-économique privilégié.

Un Laboratoire Commun est défini par la signature d'un contrat définissant son fonctionnement, et notamment :

- une gouvernance commune,
- une feuille de route de recherche et d'innovation,
- des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route,

une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.

Nous comptons aujourd'hui plusieurs LabCom, notamment entre Michelin et l'Institut Pascal, entre le CEA et l'Institut Pascal et entre Michelin et l'Institut de Chimie de Clermont Ferrand.

Le projet CAP20-25 a affiché clairement son soutien à ces laboratoires communs notamment ceux avec Michelin.

L'équipe du Pôle Valorisation et Innovation

**Directrice-adjointe de la DRV,
cheffe du service valorisation et innovation :**

[Pascale BOUVIER-MARION](#)